

Image not found or type unknown



Pension pour enfant majeur qui travail

Par **coca71**, le **04/09/2016** à **19:08**

bonjour,

la fille de mon mari a 18 ans, elle travail a mi temps en contrat fédéral, elle touche 800 euros brut par mois et est logé et nourrie tout le mois par ses employeurs, nous versons une pension alimentaire a son ex compagne de 200 euros par mois, peut on la suspendre?